



**TARN-ET-GARONNE**  
LE DÉPARTEMENT.fr

A.D. n° 2021-1720

## ***Commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale*** **Arrêté portant désignation**

*Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-7,  
Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,  
Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,  
Considérant que le Président du Conseil départemental a qualité pour désigner les membres du Conseil départemental qui seront appelés à constituer le commission de réforme instituée par arrêté du Préfet,

*Arrête*

**Article 1er** - Sont désignés pour représenter le Département de Tarn-et-Garonne au sein de la commission de réforme des agents des collectivités locales, les élus ci-après :

- Mme Marie-Claude NÈGRE, Vice-présidente du Conseil départemental, en qualité de première titulaire. La suppléance sera assurée par :

- Mme Anne IUS, conseillère départementale,
- M. Cédric VAISSIÈRES, conseiller départemental,

- Mme Dominique SARDEING, Vice-présidente du Conseil départemental. La suppléance sera assurée par :

- Mme Nadine SINOPOLI, conseillère départementale,
- Mme Catherine BOURDONCLE, Vice-présidente du Conseil départemental,

**Article 2** - Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et notification sera faite à Madame la Préfète de Tarn et Garonne.

**Article 3** - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montauban,  
Le **15 SEP. 2021**  
Le Président,

**Michel WEILL**